

rejeté

SÉNAT

le 23 juin 1964.

2^e SESSION ORDINAIRE DE 1963-1964

PROJET DE LOI

REJETÉ PAR LE SÉNAT

*relatif à certains personnels
de la navigation aérienne.*

(Urgence déclarée.)

Le Sénat a rejeté, en première lecture, le projet de loi, adopté par l'Assemblée Nationale, en première lecture.

Délibéré, en séance publique, à Paris, le 23 juin 1964.

Le Président,

Signé : Gaston MONNERVILLE.

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (2^e législ.) : 897, 950 et in-8° 214.

Sénat : 259 et 280 (1963-1964).